



CFA des Universités
Centre - Val de Loire

L'apprentissage à l'université



UNIVERSITÉ D'ORLÉANS



université
de **TOURS**

PPT de sensibilisation campagne 2021



Qui ? Où ? Comment ?

QUI ?

- ✓ Les étudiants jusqu'à 29 ans révolus

OÙ ?

- ✓ Dans une structure privée ou publique
- ✓ Dans toute la France

COMMENT ?

- ✓ Répondre aux exigences du recrutement universitaire
 - ✓ Signer un contrat d'apprentissage
- 



Quels sont les avantages de l'apprentissage à l'université ?

- ✓ **suivre une formation de qualité** assurée conjointement par les enseignants de l'université et les maîtres d'apprentissage dans l'entreprise ;
- ✓ **obtenir un diplôme de Bac +2 à Bac+5** (DUT, licence professionnelle, master - préparation DCG/DSCG) ;
- ✓ **acquérir une expérience professionnelle** recherchée et valorisante,
- ✓ **signer un contrat de travail et bénéficier d'un statut de salarié** (congrés payés, assurance maladie, mutuelle, cotisations retraite/chômage, etc.) ;
- ✓ **percevoir un salaire mensuel** en fonction de l'âge et de l'ancienneté dans le contrat ;
- ✓ **profiter d'une employabilité reconnue** par les entreprises avec une insertion professionnelle rapide ;
- ✓ **disposer d'un suivi individualisé** tout au long du parcours de l'apprenti.



Aides à l'apprentissage

- ✓ Prise en charge du coût pédagogique de la formation ;
- ✓ Règlement des frais d'inscription universitaire ;
- ✓ Carte d'étudiant universitaire (accès aux services des universités : BU, salles informatiques, RU, etc.) ;
- ✓ Carte étudiant des métiers (réductions tarifaires nationales diverses) ;
- ✓ Plateforme YEP'S (aides, infos, bons plans).



Aides à l'apprentissage

- ✓ Aides au financement d'un logement : APL de la CAF, aide Mobili-Jeune, dépôt de garantie Loca-Pass et garant Loca-Pass d'Action Logement - simulateur d'aides proposé par Action Logement ;
- ✓ aide à la recherche d'un logement : plateforme e-logement ;
- ✓ exonération des cotisations sociales sur le salaire ;
- ✓ exonération d'impôt sur le revenu (jusqu'à un certain seuil) ;
- ✓ prise en charge partielle des frais d'abonnement aux transports publics par l'employeur ;
- ✓ prime d'activité ;
- ✓ Aide au financement du permis de conduire.

